

Jean-Claude BOREL
Secrétaire Général UFR-FO

édito

Un périple pour RÉSISTER REVENDIQUER - RECONQUÉRIR

Françoise Lemaulf, Jean-Louis Lalanne et moi-même, tous trois membres du bureau national de l'UFR-FO, avons participé à l'action initiée par l'UIAFP-FO (Union Intersyndicale des Agents de la Fonction Publique) dont la forme novatrice nous est immédiatement apparue. Jamais un périple pédestre n'avait été organisé dans un mouvement syndical : il s'agissait de marcher du Havre vers Paris. Certains ont pu railler cette action, d'autres mettre en avant le prétendu isolement de FORCE OUVRIÈRE... Balivernes !

Il faut donc expliquer, encore et encore, nos motivations, car les réactions peuvent être décalées voire violentes.

FO-FONCTION PUBLIQUE est toujours dans l'intersyndicale, et à ce titre, a jugé que le projet de pétition nationale des autres organisations syndicales n'était pas à la hauteur de la gravité de la situation, proposant pour sa part : « *Un périple pour aller chercher le pognon à Matignon* ».

RÉSISTER - REVENDIQUER – RECONQUÉRIR C'était le mot d'ordre du dernier congrès confédéral

chacun l'appliquant à sa façon pourvu qu'il soit certain de faire gagner le plus grand nombre des siens sans affaiblir le combat pour l'ensemble de la Fonction Publique.

Bien sûr, nous avons entendu les critiques de l'extérieur comme de l'intérieur, mais loin des palabres, c'est sur le terrain que nous avons défendu notre analyse.

Le premier jour, nous avons écouté et entendu les camarades de la maternité de Bernay. Ils nous ont d'abord remerciés du coup de projecteur donné sur leur combat déjà vieux d'un an. C'est la première fois que des responsables syndicaux de premier rang flanqués des médias régionaux venaient dans leurs locaux. Cette présence a donné à leur combat un retentissement national que les agents et la population ont apprécié.

Nous avons quitté la maternité en scandant « *des bébés pour Bernay, des bébés pour Bernay* ».

Le deuxième jour, à Beaumont-le-Roger, nous avons retenu l'intervention d'un camarade de la DGFIP devant la Trésorerie fermée contre toute logique et remplacée par « Une Maison de Service au Public », aussi neuve qu'inutile car incapable de renseigner une population qui a, depuis un moment, perdu ses repères.

suite de l'édito

Christian Grolier, secrétaire général de l'UIAFP-FO, a déclaré devant FR 3 et les journalistes locaux que cette situation favorisait la désertification avec pour conséquences : une maison sur trois à vendre, la disparition des commerces....

Le troisième jour, les marcheurs du périple FO, rejoints par Yves Veyrier, secrétaire général de la Confédération FO, se sont rendus dans les locaux du syndicat de l'hôpital d'Évreux. Nous avons apprécié que la Confédération soutienne notre action.

Christian Grolier, Denis Basset et Yves Veyrier ont pris la parole en présence de nombreux militants de la région et des différents secteurs du service public (santé, territorial, défense, finances, enseignement). Une camarade a alors souhaité dans un cri de colère témoigner de la situation dramatique des hôpitaux, autant pour les patients que pour l'ensemble des personnels.

L'après-midi, les militants ont écouté le camarade du syndicat des lycées et collèges s'indigner de la fermeture du collège Pablo Neruda, établissement aux résultats remarquables, situé en bordure de grands immeubles d'habitation dans un quartier sensible d'Évreux où 40 % de la population est au chômage et 60 % sans voiture.

Le secrétaire du syndicat local des lycées et collèges FO affirma alors que cette situation n'était que le résultat d'une politique aveugle de suppression des classes et qu'il ne désespérait pas, avec l'aide de la population, de la renverser. Puis ce fut le tour du secrétaire général de la Confédération FO de prendre la parole et d'affirmer que la Fonction Publique n'était pas « une dépense » mais une richesse.

Le quatrième jour, devant la poste de Vernon les marcheurs ont distribué aux passants une carte-lettre à adresser au Président de la République pour la défense du service public de proximité. Les discussions qui ont suivi nous ont confortés dans le besoin de maintenir ouverts tous les bureaux de poste de proximité. L'après-midi, rencontre avec le syndicat FO et les résidents de l'EHPAD. L'intervention du délégué FO a fortement ému les camarades du périple et ce fut l'adoption de la motion exigeant un agent par résident qui sera remise au Président de la République.

Quittant l'EHPAD, une partie des marcheurs a pris la direction de la mairie de Nanterre où fut abordée la situation de la Fonction Publique Territoriale.

Cinquième jour : MANIFESTATION NATIONALE

8 000 à 10 000 camarades rassemblés à la gare Montparnasse attendaient la venue de la délégation de l'UIAFP-FO (qui venait d'être reçue chez le Premier Ministre) pour rejoindre Matignon.

La délégation était composée de Christian Grolier, Denis Basset, Yves Kottelat, Claude Simoneau et Jean-Claude Borel.

A l'arrivée de la manifestation à proximité de Matignon, Christian Grolier, secrétaire général de l'UIAFP-FO, déclara « **LE BILAN DE L'AUDIANCE EST DÉJÀ POSITIF**, nous allons continuer et amplifier notre action.

En conclusion, laissons le dernier mot au journal de la confédération : « **Félicitations à FO Fonction Publique pour cette mobilisation impressionnante, réussite exceptionnelle !** ».



sommaire

P.1 à 3

Édito

P.4

L'UFR-FO écrit à Mme Aurélia LECOURTIER-GEGOUT, conseillère auprès du Premier Ministre

P.5

Un avenir noir pour les retraités

P.6

Que faire ?

P.7

Savez-vous compter les sous ?

P.7

Billet d'humeur « Livret A, désindexation aussi !

P.8 et 9

Dématérialisation et inégalités d'accès aux services publics

P.9 et 10

SPS-FO Retraités : Pour plus de justice et de solidarité

P.10

A lire absolument : EHPAD, une honte française

P.11

Congrès du SNITPECT-FO, intervention de l'UFR-FO

P.12 à 14

Les pesticides et nous

P.15

Le coup de cœur littéraire de Jean-Paul PRADY

P.16

A nos adhérents(es),
A nos lecteurs(trices)
Nos permanences
Bulletin de changement d'adresse

suite de l'édito



L'UFR-FO écrit à
Mme Aurélia Lecourtier-Gegout,
Conseillère Budget, Fonction Publique,
Réforme de l'État auprès du **Premier Ministre**



Paris, le 14 mars 2019

Madame la Conseillère,

Le 7 février dernier, une délégation de FO Fonction Publique, menée par notre secrétaire général Christian Grolier, a été reçue par trois conseillers du cabinet du Premier Ministre, dont vous faisiez partie.

Durant nos échanges, en tant que représentant de l'Union Fédérale des Retraités, je me suis permis de vous saisir sur plusieurs dossiers et notamment sur une défiscalisation (ou crédit d'impôt) de la cotisation à la complémentaire santé pour les agents retraités de la Fonction Publique.

Dans un contexte de baisse du pouvoir d'achat pour les fonctionnaires retraités par la hausse de la CSG et la désindexation de la revalorisation des pensions au regard de l'inflation, cette défiscalisation serait un coup de pouce et un geste non négligeable.

Pour rappel, FO continue de revendiquer la revalorisation des pensions indexée à la hausse des traitements pour la Fonction Publique, permettant la logique du traitement continué lié au principe de carrière, fondement du statut général des fonctionnaires.

Vous vous étiez engagée à mener une réflexion sur ce point. Plus d'un mois après notre rencontre, je me permets de vous solliciter pour savoir si vous avez pu développer un point de vue sur ce sujet.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie de croire, madame la Conseillère, à mes sincères salutations.

Jean-Claude BOREL
Secrétaire Général UFR-FO

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'JC Borel', written over a light blue circular stamp or watermark.

Un avenir en noir pour les retraités



Roger CARRIÈRE
Membre
de la Commission
Exécutive

En 2016, un des participants du Bureau National en colère déclarait face à toutes les décisions négatives prises par le gouvernement de l'époque envers les retraités : « *voilà près de 50 ans les salariés se révoltaient - à l'image des étudiants - et obtenaient des avancées significatives après des semaines de combat. Quand est-ce nous connaissons un autre mai 68 face au ras-le-bol actuel ?* ».

Deux ans plus tard, sous d'autres formes, ce ne sont pas tous les salariés qui sont dans l'action mais des salariés et des retraités - voire des artisans - qui, chaque samedi, se soulèvent pour traduire leur ras-le-bol. Si nous réfutons les violences commises parfois en leur sein, il faut affirmer que les problèmes posés, pour leur majorité, rejoignent les nôtres. Mais à qui la faute, sinon à ceux qui ont refusé depuis des années d'écouter nos doléances ?

Et dire que notre président s'est posé la question fin 2017 d'une sorte de commémoration des événements de mai 68 !!!!

Certes, le contexte, notamment économique, a changé, en particulier depuis le traité de Maastrich. Mais celui-ci ne saurait être considéré comme la cause de tous les maux car, depuis, tous les gouvernements - et l'actuel bien sûr - s'en sont servis pour détruire méthodiquement les acquis sociaux qui faisaient de la France le mouton noir au sein de l'Europe. Il faut reconnaître que notre Président a mis les bouchées doubles depuis son élection, faisant de lui le chantre de l'ultra libéralisme.

Pour les retraités, depuis son élection et même avant en tant que Ministre, il a mis en application ses réflexions visant les retraités - d'après lui favorisés par rapport aux actifs - *car les coûts financiers des*

retraites plombaient le budget de l'État, empêchant les investissements productifs (sic !).

Ainsi, d'année en année, les décisions négatives prises à l'encontre des retraités ont réduit de près de 20 % leur niveau de vie, sans compter les « tripatouillages » au niveau de l'indice des prix. Et ce n'est pas la proposition du commissaire à la réforme relative à une future - mais improbable - indexation des retraites sur les salaires qui changera la donne.

D'aucuns peuvent penser que les actions des gilets jaunes ont permis quelques améliorations. Peut-être mais certainement pas vis-à-vis des retraités (ou à la

marge), car n'a pas été remise en cause, par exemple, la décision de ne pas revaloriser les pensions par rapport au coût de la vie - pour 2019 et certainement aussi pour 2020 - soit une nouvelle chute de pouvoir d'achat qui devrait dépasser les 3 %.

En fait, le Président n'a rien cédé sur l'essentiel de nos revendications car,

outre le pouvoir d'achat, on attend toujours des décisions sur la fiscalité, sur la santé (la dépendance) et sur les services publics (exemple aux Finances où cette année verra la suppression de 2.100 emplois et, dans les prochaines années, la réduction des points de contacts publics passant de 4.000 à 1.400) faisant parmi les retraités de nouvelles catégories de défavorisés ou de discriminés en particulier en zone rurale (cf. une récente enquête sur la désertification en Corse).

Quand aux cahiers de doléances et sur ce qu'il pourrait en advenir, la campagne électorale à venir est susceptible « d'enterrer » la plupart des propositions. C'est en NOIR que se situe l'avenir des retraités, surtout ceux de la Fonction Publique. Ils doivent prendre en mains leur propre défense avec le concours des actifs. Il n'est pas question en effet d'abdiquer par avance.



Que faire ?



Bernard RIBET
Secrétaire National

Le Ministre des Finances Bruno Lemaire déclarait sur RTL le 19 février 2019, à propos de la hausse de la CSG, qu'un effort était demandé aux retraités pour compenser l'exonération de cotisations sociales décidée pour les « actifs ». Bien entendu il est plus que légitime de revaloriser les revenus du travail des salariés mais cela ne doit pas se faire au détriment des retraités

et d'une protection sociale bien mise à mal aujourd'hui dans ses fondements et qui laisse planer de lourdes inquiétudes pour tous pour l'avenir.

Ainsi, au bout d'un an, le discours n'a décidément pas évolué malgré les nombreuses manifestations de retraités tout au long de l'année écoulée et qui se poursuivent en ce début d'année : on ne saurait se satisfaire du relèvement, modeste d'ailleurs, du plafond d'éligibilité pour l'application de cette hausse. Pire, il se durcit : le Ministre confirme la politique de désindexation des pensions par rapport à l'inflation, ce qui est intolérable : 0,3 % pour une inflation voisine de 2 %, et cette politique pourrait bien être reconduite pour 2020...

L'article L. 161-25 du code de la Sécurité Sociale est clair et précis : « la revalorisation annuelle des prestations, dont les dispositions renvoient au présent article (NDLR les pensions de retraite), est effectuée sur la base d'un coefficient égal à l'évolution de la moyenne annuelle des prix à la consommation, hors tabac, calculée sur les douze derniers indices mensuels de ces prix publiés par l'institut national de la statistique et des études économiques l'avant dernier mois qui précède la date de la revalorisation des prestations concernées. Si ce coefficient est inférieur à un, il est porté à cette valeur ».

Même si nous revendiquons un autre mode de calcul pour la revalorisation des pensions de retraite, nous sommes tout de même en droit d'exiger au moins le strict respect de la loi, en l'occurrence l'application de l'article L. 161-25 du code de Sécurité Sociale, et par conséquent le juste rattrapage en points de revalorisation.

C'est la Loi de Financement de la Sécurité Sociale (LFSS) pour 2019 qui a fixé pour 2019 et 2020 la revalorisation à 0,3 %. Le conseil constitutionnel a censuré pour 2020, **ce qui implicitement renvoie à l'application de la règle ; ce dont le gouvernement devrait**

tenir compte. Nous ne pouvons accepter que les retraités soient ainsi floués, et il faut rétablir notre droit.

Cette colère que nous ne cessons d'exprimer sera-t-elle enfin entendue ?

Évidemment, force est de constater que les retraités ne disposent d'aucun moyen de pression, sauf à considérer que ce qu'ils font bénévolement pourrait très bien être remis en question.

Nous sommes dans un monde où il n'y a pas de dialogue social, en dépit des discours. C'est le rapport de force qui compte, voire le pouvoir de nuisance. C'est dans la confrontation souvent violente que le dialogue s'impose, et il est triste de constater cette évolution.

Pourtant les retraités sont nombreux à dire leur exaspération et leurs inquiétudes légitimes.

Il est regrettable qu'elles s'expriment le plus souvent en dehors des organisations syndicales qui restent pourtant les interlocuteurs institutionnels que l'on doit privilégier.

Se plaindre est une chose, agir en est une autre.

Les retraités n'ont pas d'autre moyen que d'être beaucoup plus massivement présents dans la rue et se faire reconnaître en tant que tel.

Ils doivent, en tout état de cause, se rendre disponibles pour participer à des rassemblements éventuellement reconductibles. Cela aurait un impact plus fort sur les médias et les pouvoirs publics.

Par ailleurs, il est évident que les syndicats nationaux ou locaux doivent aussi prioritairement retenir, fidéliser

leurs adhérents nouveaux retraités, structurer des sections nationales ou locales de retraités. Certains le font, et depuis longtemps.

La base du syndicalisme est d'abord l'adhésion à un syndicat national ou local. Le lien avec les camarades en activité est essentiel et doit être renforcé.

Il faut que les plates formes revendicatives intègrent l'ensemble des revendications des camarades en activité et des camarades retraités. C'est cela l'union.

Ainsi, lors du périple du Havre à Matignon organisé dans le cadre de la manifestation des camarades de l'Union Interfédérale des Agents de la Fonction Publique FO (UIAFP), les retraités étaient au côté des « actifs » et pour la première fois dans le cadre d'une manifestation interprofessionnelle, les retraités faisaient partie de la délégation reçue le 7 février à Matignon, et ils ont pu directement exposer, à un haut niveau, leurs revendications.



**C'EST ÉVIDEMMENT DANS CETTE VOIE QUE NOUS DEVONS AVANCER.
NOUS AVONS TOUS LE MÊME COMBAT.**



Savez-vous compter les sous ?

Ci-dessous le petit calcul qui va bien pour expliquer la différence entre point de pourcentage et pourcentage.

Un point de pourcentage est une unité utilisée pour désigner la différence arithmétique entre deux pourcentages. Par exemple, passer de 5 % à 10 % est une augmentation de 5 points de pourcentage, et non une augmentation de 5 %.

Non, en fait la CSG n'a pas augmenté de 1,7 %, mais de 1,7 point.

Pour exemple, un retraité qui gagne 1 270 € brut

En 2017 la CSG était de 6,60 % soit une retenue de $1270 \times 6,6\% = 83,42 \text{ €}$.

En 2018 la CSG prend 1,7 point supplémentaire donc la CSG passe à 8,3 %, la retenue est de $1270 \times (6,6\% + 1,7\%) = 105,41 \text{ €}$.

Passer de 83,42 € à 105,41 €, **c'est une augmentation de 26,36 %**.

Si la CSG n'avait été augmentée que de 1,7 %, le nouveau taux serait : $6,6\% \times 1,7\% = 6,71\%$.

La différence doit vous inciter à ne pas confondre POINT et POURCENTAGE

Donc le prélèvement au titre de la CSG a augmenté de 26,36 %

LES RETRAITÉS SAVENT COMPTER !!!

R.C.



« Livret A » désindexation aussi !

Le taux d'intérêt servi pour rémunérer les livrets de la Caisse d'Épargne et autres livrets A est de 0,75 % actuellement.

Le taux est révisable 2 fois par an, le 1^{er} février et le 1^{er} août à l'initiative du gouvernement sur proposition du gouverneur de la Banque de France. Le taux d'inflation est pris en considération.

Fin 2017 l'exécutif a décidé un gel de 2 ans du taux du livret A, ce qui, semble-t-il, est passé inaperçu. Ainsi la prochaine revalorisation n'interviendrait pas avant février 2020 au plus tôt alors que pour 2018 nous atteignons un taux d'inflation voisin de 2 %. Mais, et cela semble aussi être passé inaperçu, la règle relative à la fixation du taux du livret A a été modifiée en 2018. Le Ministre des Finances, au pré-

texte de simplifier la procédure - qui conduit toujours dans les faits à contraindre davantage - a décidé d'appliquer désormais

la règle de la « moyenne du taux d'inflation et des taux d'intérêts » pour la révision du taux des livrets A, sachant que l'évolution est elle-même encadrée (amplitude maximum de 0,50 point).

En clair le taux d'intérêt du livret A est désindexé, ce qui était règlementairement impossible jusqu'à aujourd'hui.



**DÉSINDEXATION DES PENSIONS, DÉSINDEXATION DES TAUX DU LIVRET A,
LA COUPE EST VRAIMENT PLEINE !**

B. RIBET

Nous remercions Laurent Aubursin de FO Finances Publiques pour sa participation et son article pour le Lien....



Dématérialisation et inégalités d'accès aux Services Publics

Amorcée en 2013 avec l'annonce par le gouvernement d'un « choc de simplification » des démarches administratives, la question de la numérisation des services publics s'est progressivement traduite par nombre de réclamations adressées au Défenseur des Droits.

Ce processus s'est largement amplifié avec la mise en place du « plan préfectures nouvelle génération » et tout particulièrement s'agissant des demandes de permis de construire et des certificats d'immatriculation.

Le programme « Action Publique 2022 », lancé en octobre 2017, a pour ambition de dématérialiser l'intégralité des services publics à l'horizon 2022.

C'est dans ce contexte que le Défenseur des Droits a publié début 2019 un rapport sur la dématérialisation et les inégalités d'accès aux services publics.

Pour le rapporteur, la dématérialisation peut constituer un puissant levier d'amélioration de l'accès aux droits. Mais pour bénéficier à tous, elle devra constituer un investissement massif pour l'État, pour l'ensemble des acteurs publics, et pour les usagers qui devront s'y adapter.

Le Défenseur des Droits rappelle d'ailleurs en introduction ce qui devrait résonner comme une évidence : un service public dématérialisé reste un service public ! A ce titre, il se doit de respecter les principes fondateurs du service public : adaptabilité, continuité et égalité devant le service public.

Dans ce rapport, le Défenseur a analysé diverses situations mettant en cause les processus de dématérialisa-

tion et mené plusieurs entretiens auprès d'acteurs porteurs de réformes de dématérialisation, d'associations accompagnant des usagers dans leurs démarches, d'associations d'élus et de services ministériels.

Au-delà d'alerter sur les risques et dérives de la transformation numérique des services publics, le rapport émet un certain nombre de recommandations afin que les objectifs de service public soient respectés sans laisser personne de côté.

Parmi ces recommandations :

Conserver toujours plusieurs modalités d'accès aux services publics, pour qu'aucune démarche ne soit accessible uniquement par voie dématérialisée. Les démarches en ligne nécessitent à minima une connexion internet de qualité et l'accès à des équipements informatiques. Ces deux conditions ne sont pas établies sur l'ensemble du territoire et pour l'ensemble des foyers français.

Prendre en compte les difficultés pour les usagers, en cas de problème technique par exemple sans qu'ils en soient tenus pour responsables, prévoir des exceptions aux obligations de paiement dématérialisé ou encore prévoir d'autres modalités de paiement que celles liées à la possession d'un compte bancaire.

Repérer et accompagner les personnes en difficultés avec le numérique, évaluer systématiquement les besoins d'accompagnement liés aux projets de dématérialisation. Le taux de connexion à internet varie de 54 % pour les non diplômés à 94 % pour les diplômés

de l'enseignement supérieur. L'absence de connexion reste très élevée chez les retraités, les non diplômés et les personnes ayant de faibles revenus.

Améliorer et simplifier les démarches dématérialisées pour les usagers, faire mieux connaître la gratuité des services et mettre fin aux pratiques d'orientation vers des sites privés et payants.

Former les accompagnants.

Prendre en compte les publics spécifiques.

Pour le Défenseur des Droits, à travers ce rapport, la dématérialisation peut constituer un puissant levier d'amélioration de l'accès de tous et de toutes à ses droits.

Il souligne toutefois, que cet objectif ne sera pas atteint :

- si l'ambition collective portée dans ce processus se résume à pallier la disparition des services publics sur certains territoires et à privilégier une approche budgétaire et comptable,
- si l'on considère que cette transformation profonde des relations entre usagers et services publics peut se faire à « marche forcée » sans tenir compte des difficultés bien réelles d'une partie de la population et des besoins spécifiques de certaines catégories d'usagers,

- si cette évolution aboutit à une déresponsabilisation des pouvoirs publics, en renvoyant notamment à la sphère associative la prise en charge de l'accompagnement des usagers, ou en misant sur le secteur privé pour compenser les défaillances du secteur public.

Enfin, le rapporteur mentionne qu'aucune organisation administrative, aucune évolution technologique ne peut être défendue si elle ne va pas dans le sens de l'amélioration des droits, pour tous et toutes. Perdre le sens de cette transformation, ou sous-estimer ses effets, conduirait à priver de leurs droits certains et certaines d'entre nous, à exclure encore davantage de personnes déjà exclues, à rendre encore plus invisibles ceux et celles que l'on ne souhaite pas voir. Nous serions alors exposés à un recul inédit de ce qu'est le service public en France et à une dégradation du respect des droits et libertés par les administrations et les organismes chargés d'une mission de service public.

Pour FO, à l'heure où le projet de loi Fonction Publique est sur la table, les constats et recommandations de ce rapport du Défenseur des Droits viennent, s'il en était besoin, renforcer l'impérieuse nécessité de défendre plus que jamais le service public.

Laurent AUBURSIN



Services Publics et de Santé FO
Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales

« Pour plus de justice et de solidarité »

Personne (pas même les plus incroyables) n'avait imaginé de tels bouleversements !...

Et pour l'auteur de ces lignes, l'imagination de nos gouvernants est désormais sans limite...

Deux points forts vont illustrer notre propos :

- La retenue à la source de « l'impôt sur le revenu ».
- Le démantèlement imminent de notre caisse de retraite...

L'IMPÔT À LA SOURCE (IRPP)

Les propos apaisants « distillés » par le gouvernement actuel, et tout particulièrement par le Ministre des Comptes Publics, ne peuvent que nous interroger :

- La mise en place : c'est facile et on sait faire !
- Le montant de l'impôt payé sera désormais en phase avec les revenus de l'année considérée pour le contribuable...
- Le montant de l'impôt payé sera étalé sur douze mois (ce qui donnera l'impression de payer moins...)

- Avantage pour l'État : plus personne n'oubliera de payer ses impôts puisque dorénavant l'État y pense pour nous !

Quel sera le sort des contribuables en difficulté de trésorerie ? Sans doute devront-ils agir très vite au risque de se retrouver à découvert ou en cessation de paiement...

Par ailleurs, en cas d'erreur à votre désavantage, il conviendra d'être très réactif, sinon le rectificatif attendra...

Pour les retraités dont le taux de CSG a augmenté de + 1,7 %, taux de CSG passant de 6,6 % à 8,3 % de la pension brute du retraité (augmentation en principe non imposable... parole de Premier Ministre), nous observons que ce dégrèvement n'a pas été pris en compte puisque l'impôt payé en 2018 a été basé à partir des revenus 2017.

Par conséquent pour 2019, il devrait y avoir une double diminution de revenu à prendre en compte ; soit moins 2 fois 1,7 % des revenus = - 3,4 % au total.

Nous invitons tous les retraités concernés à regarder cela de très près. Sinon ce serait une arnaque de plus... bon courage pour la récupération éventuelle.

MAIN BASSE SUR NOTRE RÉGIME DE RETRAITE (LA CNRACL)

A force d'agiter le chiffon rouge et en incitant fortement les employeurs de nos deux fonctions publiques (territoriale et hospitalière) à ce qu'elles réalisent des économies en termes d'effectifs de personnel, les dégâts sont désormais au grand jour :

- diminution sensible des effectifs en personnels hospitaliers,
- amorce de même nature chez les personnels territoriaux,
- une très forte augmentation du nombre de retraités éligibles à la CNRACL.

Où en sommes-nous ?...

- Trésorerie ;
- Fonds de réserve ;
- Besoin de trésorerie ?

A ce jour....

TRÉSORERIE DE LA CNRACL EN 2019

Le graphique relatant la situation financière prévisionnelle « au mois le mois » pour 2019 fait apparaître sur les 9 derniers mois de l'année un manque de trésorerie, laquelle atteindra fin 2019 plus d'un milliard d'euro...

Dans sa « grande mansuétude » le représentant de l'État (qui siège à notre conseil d'administration) a autorisé le service gestionnaire (la caisse des dépôts) à

emprunter auprès de l'ACCOSS (Agence Centrale de Compensation des Organismes de Sécurité Sociale).

Ainsi notre « régime spécial » qui depuis 1974 (sous le mandat du Président Giscard d'Estaing) a été ponctionné, en équivalence euro, d'environ 75 milliards d'euros (à noter que si ce fonds de trésorerie avait été judicieusement placé, nous approcherions, intérêts compris, les 100 milliards d'euros de réserve)... de quoi tenir pendant cinquante ans !

Dorénavant la CNRACL déjà soumise depuis 15 ans à une Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) est pratiquement sous tutelle.

La où ça fait mal !... Malgré la situation difficile (en trésorerie) de notre caisse de retraite, celle-ci sera malgré tout ponctionnée en 2019 de 1 milliard 300 millions d'euros !...

Lorsque les Français « dits actifs » sont consultés à propos d'une refonte des régimes de retraite (par point) il n'est pas scandaleux de savoir que notre régime de retraite, depuis 45 ans désormais, a permis à de nombreux retraités appartenant à d'autres régimes (semi-public ou privé) d'être en mesure de payer la retraite à leurs ressortissants.

En termes de reconnaissance et de justice sociale d'autres solutions existent sans doute (la jalousie n'a jamais été un principe économique, ni de solidarité).

Pour nous résumer, notre régime de retraite est, je le crains, désormais entièrement sous tutelle.

Le contribuable, pour sa part, va devenir la variable d'ajustement (au bon vouloir de l'État) du bulletin de pension.

A méditer.



Une suggestion de Roger Carrière

à lire absolument

EHPAD : une honte française de Anne-Sophie Pelletier (Plon, 17,90 €)

Analyse de l'auteure : vieillir devrait être synonyme d'indépendance, de repos bien mérité, de croisière ou voyages organisés. Malheureusement la réalité est tout autre : perte d'autonomie, maladie, misère financière et affective. A cette dure réalité s'ajoute fréquemment la maltraitance. A domicile, puis en EHPAD, j'ai découvert qu'elle est bien trop souvent de mise. C'est ce quotidien que je souhaite raconter, là où les bonnes volontés ne suffisent pas face à un État et à une administration qui leur tournent le dos et refusent de relever le défi considérable qu'est le bien vieillir aujourd'hui en France. Avec EHPAD, une honte française, je dévoile les secrets et les mensonges de la prise en charge des personnes âgées, dans des lieux où souvent les mots humanité et dignité sont sacrifiés sur l'autel de la rentabilité et du profit.

A chaque page du livre nous avons un sentiment de révolte devant le comportement, parfois filial, de ceux qui devaient soigner ces personnes qui ne pouvaient pas réagir ni mentalement, ni physiquement.

Comment désigner autrement que révoltant le comportement de ces enfants qui insultaient la mourante, la traitant de « mégère » parce qu'ils ne trouvaient pas un testament dont ils pensaient qu'il était « inégal » ?

Quant au comportement des actionnaires des EHPAD à but lucratifs - mais pas seulement ceux là -, ils sont condamnables vu leur rapacité, faisant fi des problèmes humains et conformes à ce qui avait été dépeint lors de la journée nationale organisée par la Fédé des Services publics et Hospitaliers FO en 2018.

Congrès du SNITPECT-FO des 19 et 20 décembre 2018



Je vous apporte le salut fraternel de l'Union Fédérale des Retraités Force Ouvrière de la Fonction Publique.

Jean-Claude Borel, empêché pour ce jour, m'a confié la lourde tâche de le représenter devant votre assemblée.

L'UFR-FO est bien consciente de la dégradation des conditions de vie des retraités en général et de ceux de la Fonction Publique en particulier.

C'est pourquoi une délégation a été reçue, à notre demande, en audience en juin dernier au cabinet du Ministre de la Fonction Publique pour porter les revendications des retraités.

Il nous semblait avoir été entendus... l'accueil favorable semblait pouvoir laisser place à un espoir, et même à une volonté d'accéder à tout ou partie de nos revendications.

Cependant rien n'a été suivi de faits....

Ne lâchant en rien, nous avons par un courrier du 5 décembre réitéré nos demandes concernant particulièrement :

- le gel des pensions depuis 5 ans,
- la hausse injuste de 25 % de la CSG,

dénonçant l'explosion des dépenses contraintes : complémentaire santé, hausse des tarifs électricité, gaz, fioul et carburants...

Un communiqué de presse sera relayé par toutes les structures qui sont d'accord avec les revendications des retraités... il est à disposition... D'autant plus que les annonces de notre Président ne sont pas faites pour nous rassurer...

Le bureau de l'UFR-FO propose à toutes les retraitées et tous les retraités de porter le badge UFR-FO en ajoutant un gros « R » comme retraités en colère, le « R » comme Résistance ! il faut que nous parlions de nous ! Le camarade délégué des retraités de votre syndicat sera le bienvenu pour participer au prochain bureau de l'UFR-FO, où nous débattons des suites à donner.

Cher(e)s Camarades, ne lâchons rien !

Que vive Force Ouvrière, vive le SNITPECT-FO et vive la Confédération Force Ouvrière...

Françoise LEMAULF
Membre du bureau UFR-FO



Serge LESUR
Secrétaire National

Les pesticides et nous

Nommés « pesticides » à leur arrivée sur le marché et dans notre environnement, symbolisant par là même le progrès qu'allaient apporter ces produits pour leurs effets à éradiquer les pestes, la terminologie a évolué. Afin de contrer les images négatives et les méfaits portés par ces molécules au fil des ans sur la santé et l'environnement, les fabricants les ont rebaptisés « produits phytosanitaires » (sous-entendu : on apporte une solution sanitaire aux plantes) et, désormais, « produits phytopharmaceutiques » : on va « soigner » vos plantes ! Avouez que cela fait plus propre et plus sain. Mais en réalité de quoi s'agit-il ?



UNE LONGUE HISTOIRE

Il s'agit de substances chimiques destinées à repousser, détruire les ravageurs et les espèces indésirables de plantes ou d'animaux causant des dommages aux denrées alimentaires, aux produits agricoles, au bois et aux produits ligneux. Cette lutte chimique existe depuis la nuit des temps. Ainsi en Grèce (il y a 1000 ans avant notre ère), le soufre était déjà utilisé. Dans la Rome antique, Pline l'Ancien recommandait l'arsenic comme insecticide. L'arsenic ou ses produits dérivés furent fréquemment utilisés tant en Chine qu'en Europe au cours du XVI^e siècle. Au Moyen Âge, l'utilisation de plantes pour lutter contre les indésirables était courante.

Ainsi l'aconit était un poison connu et reconnu pour essayer d'éliminer les rongeurs, voire les renards et les loups⁽¹⁾ (*Aconitum lycoctonum*, Aconit-tue-loup). Mais ces poisons n'étaient pas uniquement réservés aux animaux sauvages, bien des humains ont pâti de l'utilisation de certaines de ces substances ! Le tabac était aussi reconnu comme insecticide au XVII^e siècle. Par la suite, la chimie minérale s'est développée au cours du XIX^e siècle, fournissant de nombreux pesticides minéraux à base de sels de **cuivre** (encore utilisés et autorisés en agriculture biologique). Les fongicides à base de **sulfate de cuivre** se répandent, en particulier la fameuse **bouillie bordelaise** (mélange de sulfate de cuivre et de **chaux**), pour lutter contre les invasions fongiques

(1) https://www.florealpes.com/fiche_acionittueloup.php



de la vigne et de la pomme de terre, non sans séquelles de pollution sur les sols (cuivre non dégradé). Des sels de **mercure** sont employés à partir du début du XX^e siècle pour le traitement des semences. Avec le développement de la chimie organique (chimie du carbone et de ses composés, naturels ou synthétiques) et des recherches sur les armes chimiques durant la Première Guerre mondiale, l'utilisation des pesticides de synthèse s'accélère dans les années 1930. La Seconde Guerre mondiale a généré, à travers les recherches engagées pour - encore ! - la mise au point de gaz de combat, la famille des organophosphorés (tel le glyphosate). Depuis 1945, cette famille s'est considérablement développée et elle est encore très utilisée pour certains de ses produits. Depuis les années 50 et jusqu'à nos jours, les herbicides, insecticides, fongicides et autres n'ont cessé de se multiplier avec des associations moléculaires de plus en plus complexes et diverses. Toutefois, leur utilisation massive dans l'agriculture ne s'est développée qu'après la Deuxième Guerre mondiale (et elle est directement liée à ce conflit et à ses conséquences) et plus récemment encore en dehors des champs de culture ou des vergers.

DES BOMBES À RETARDEMENT

Souvent présentés comme remèdes et comme source de bienfaits pour l'agriculture et notre alimentation, ces produits ressemblent plutôt à des bombes à retardement. Leur dangerosité pour la flore et la faune n'est plus à démontrer puisque c'est

pour cela qu'ils ont été fabriqués puis dispersés. Le plus souvent, ils ne font pas le « tri » dans les espèces détruites et les dommages sont importants. Mais les espèces faunistiques et floristiques ne sont pas les seules à être atteintes. L'environnement en général est pollué, l'air dans lequel nous baignons est vicié, les eaux de surface ou celles des nappes phréatiques sont concernées, les sols en général et l'homme sont atteints. Les « affaires » et les scandales se succèdent et révèlent les véritables dangers de ces produits. À titre d'exemple on peut citer celui, tristement célèbre, du chlordécone. Le chlordécone est un insecticide qui a été utilisé pour combattre le charançon du bananier et autres insectes du bananier, du tabac, des agrumes... Ce puissant insecticide a été interdit dès 1976 aux États-Unis en raison d'une persistance reconnue dans l'environnement, associée à une toxicité élevée. Dans les Antilles françaises, il a fallu attendre 1993 pour que son interdiction soit prononcée, son interdiction mais pas son utilisation ! En effet, le Ministre de l'Agriculture de l'époque autorise l'utilisation du reliquat de stocks. Le résultat est terrifiant : pour épurer les sols antillais les plus touchés il faudra jusqu'à 6 ou 7 siècles⁽²⁾ ! Au niveau sanitaire les problèmes neurologiques, hépatiques, rénaux, etc. sont largement documentés. Les cancers du foie, des os et de la prostate aux Antilles atteignent des chiffres effrayants. Mais ce poison n'est pas uniquement dans le corps humain, il se retrouve également dans les sols, les eaux ; il a été détecté fréquemment dans divers organismes fréquentant les eaux caribéennes : poissons, crustacés, coraux, oiseaux marins. Les légumes racines cultivés dans les sols pollués sont également contaminés, si bien que le sang de 70 % des Guadeloupéennes contient encore du chlordécone plus de 20 ans après son interdiction⁽³⁾. Étant donné le délai de latence d'apparition des cancers chez l'homme, le caractère cancérigène du chlordécone (comme chez d'autres produits) n'est apparu qu'après quelques décennies. L'évaluation de la toxicité des produits mis sur le marché connaît de graves lacunes, même avec le principe de précaution inclus désormais dans notre constitution. Aussi, nombre de ces substances sont de véritables bombes à retardement !

(2) Chevallier Marion, 2017, *Étude de la dégradation biologique et chimique d'un pesticide persistant : la chlordécone*, thèse de doctorat en Sciences de la vie et de la santé – Chimie analytique, université de Paris Saclay.

(3) Guldner, L., Multigner, L., Héraud, F., Monfort, C., Pierre Thomé, J., Giusti, A., Kadhel, P., Cordier, S. 2010, *Pesticide exposure of pregnant women in Guadeloupe: ability of a food frequency questionnaire to estimate blood concentration of chlordécone*.

UNE ADDICTION NATIONALE ?

Les chiffres varient suivant les sources et les méthodes de calcul. Mais, quelle que soit la méthode, la France est la troisième nation au monde pour le tonnage des pesticides utilisés (après les États-Unis et le Japon). Selon les données d'Eurostat pour 2016 (dernière année connue et saisie), 66 000 tonnes de pesticides ont été consommées, soit environ 10 000 tonnes de plus qu'en 2011 (première année disponible dans les tableaux)⁽⁴⁾. Si l'on rapporte ces chiffres à la Surface Agricole Utile (SAU), on obtient 1,1 kg de pesticides par hectare de SAU, plaçant alors la France au 9^e rang européen. Mais il n'y a pas que les agriculteurs qui utilisent des pesticides : 10 à 12 % de l'utilisation de ces produits se fait hors agriculture.

Ces produits sont déversés dans les jardins de tout un chacun, dans les espaces publics (rues, parcs et jardins publics, terrains de sport, cimetières, bords de route, etc.), les voies de chemin de fer... Et dans ces cas là, la raison économique ne peut être avancée pour justifier leur utilisation ! Il faut dire que les méthodes de communication utilisées par les fabricants et les vendeurs sont particulièrement efficaces. La toxicité des produits est le plus souvent tue, cachée, pour ne mettre en avant que les côtés « efficacité », « rapidité » et « facilité » d'utilisation. C'est tellement moins difficile et fatiguant de répandre des herbicides que d'utiliser la binette ou de pratiquer l'arrachage à la main. Le jardin « propre » (comprendre « sans adventices⁽⁵⁾ ») est, pour bon nombre de jardiniers amateurs, une véritable obsession. De même, les rues ou les trottoirs d'une ville sont décrétées « sales » si de l'herbe pousse entre les pavés, au milieu du goudron, le long des murs ; on ne porte aucun respect à nos défunts si des



« mauvaises herbes » poussent dans les allées du cimetière. Ces grandes firmes ont réussi à nous rentrer cela dans le crâne depuis une petite cinquantaine d'années à force de pages de publicité dans les journaux, de spots télévisés, de messages radio-phoniques. Le jardinier peut même se sentir coupable de ne pas entretenir son jardin suivant ces règles pernicieuses. Alors, il utilise, sans trop de retenue, ces produits mortifères. Bien que représentant seulement 9 % des usagers, les jardiniers amateurs sont en fait les premiers consommateurs de produits chimiques par hectare. Leur utilisation est mal maîtrisée et les surdosages très fréquents : « *J'en mets un*

peu plus que ce qu'ils disent sur le bidon pour être sûr que ça va marcher ! »⁽⁶⁾. De même dans les villes, les surdosages ou les mauvaises utilisations, la banalisation des produits due à leur « innocuité » supposée par les fabricants, l'épandage sur des surfaces imperméabilisées (rues, trottoirs, etc.) sont source de nombreuses pollu-

tions avec des produits lessivés aux premières pluies alimentant le ruissellement vers les cours d'eau. Ne nous cachons pas la face, le marché de ces produits est très important et celui du jardinage amateur, en général, est loin d'être négligeable. Ce dernier a représenté un chiffre d'affaires de plus de six milliards d'euros en 2008 en France, dont 12 % étaient issus des ventes de « produits de jardin ». Ces derniers sont constitués des amendements et supports de culture (24 % des ventes), des engrais (21 % des ventes) et des pesticides (55 %). Ces derniers ont donc généré en 2008 environ 402 millions d'euros de chiffre d'affaires⁽⁷⁾.

ET SI TOUT CHANGEAIT ?

(Suite dans le prochain numéro)

(4) <https://ec.europa.eu/eurostat/tgm/refreshTableAction.do?tab=table&plugin=1&pcode=ta102&language=fr>.

(5) Une adventice (du latin *adventicius*, « qui s'ajoute, supplémentaire, venant de l'étranger »), appelée également « mauvaise herbe », désigne une plante qui pousse dans un endroit (champ, massif...) sans y avoir été intentionnellement installée.

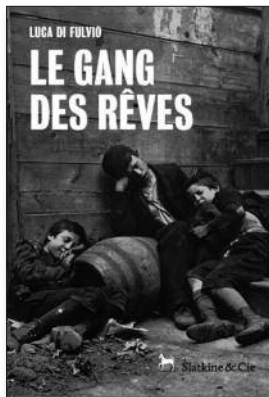
(6) In « Pesticide mon amour », film documentaire *La Ponceuse*, Erik Frérel et Serge Lesur, 2010.

(7) Julia Barrault. « Les pratiques de jardinage face aux risques sanitaires et environnementaux des pesticides : les approches différenciées de la France et du Québec. » Sociologie. Université Toulouse le Mirail - Toulouse II, 2012.



de Jean-Paul PRADY
Secrétaire National

LE GANG DES RÊVES de Luca DI FULVIO



Voici un très bon roman de plus de 900 pages, qui vous tiendra en haleine jusqu'au bout.

Une jeune paysanne italienne, âgée de 15 ans, est violée et engrossée par un propriétaire terrien.

Elle attend que son fils ait 6 mois pour quitter une terre sans avenir. Elle embarque vers le pays de tous les espoirs, l'Amérique.

Dés son arrivée à New York elle sera sous la coupe d'un souteneur frustré mais au bon cœur. Elle se prostituera dans des maisons closes avec pour seule ambition l'intégration et la réussite de son fils Christmas.

Nous sommes dans l'Amérique des années 1920, celle des gangs, de la prohibition, du règne des mafias italiennes ou juives, de la misère et de l'immigration, mais aussi celle de l'avènement du

cinéma et de la radio.

Christmas viendra en aide à une juive, Ruth, sauvagement agressée par un redoutable prédateur. Il sera subjugué par ses yeux verts, mais que peut espérer un fils d'immigré pauvre d'une richissime petite fille juive ?

Christmas a commencé son éducation dans la rue, réussira-t-il grâce à son intelligence, à son imagination et surtout sa gentillesse et son éloquence à conquérir l'Amérique et le cœur de Ruth ?

L'écriture de ce roman est agréable et fluide.

C'est un roman d'amour, d'amitié ; c'est le roman d'une époque de tous les possibles : comme faire d'un voyou une vedette.

Le roman nous décrit une galerie de personnages attachants ou détestables, plein de fraternité ou de brutalité, mais des personnages toujours bien brossés qui participent au rêve américain, certains y réussiront, d'autres s'y bruleront les ailes.

LE SANS DIEU de Virginie CAILLÉ-BASTIDE



Voilà un livre d'aventure, pour être plus exact de piraterie, qui nous fera voyager de la Bretagne aux Caraïbes.

Ce roman très précis en matière de navigation, ainsi que sur le plan historique, contient tous les ingrédients que l'on attend d'un monde de pirates : tempêtes, poursuites, abordages, amitiés et trahisons, ports et leurs tripots.

L'histoire commence lors du terrible hiver de 1709. Arthur de Kerloquen, petit noble breton, voit mourir son septième et dernier enfant, tandis que son épouse sombre dans la folie. On le retrouve six ans plus tard capitaine du *Sans Dieu* qui écume les mers des Caraïbes pour assouvir sa rage, cruel envers ses ennemis, rude avec son équipage.

Il recueillera un jour un prêtre jésuite, nous assisterons alors autour de parties d'échec à de nombreuses joutes verbales entre le maître du *Sans Dieu* et l'homme de foi.

Roman agréable, à l'écriture fluide, avec de nombreuses tournures de langage du XVIII^e siècle.

LA NOUVELLE
 TRIBUNE

LE LIEN

FO

 la force syndicale

Gratuité pour les adhérents

 « Le Lien » N° 131

 Avril 2019

 Supplément n° 1

 à « La Nouvelle Tribune »

 N° 419 - MARS 2019

Directeur de publication :

 Christian GROLIER

Rédacteur en chef :

 Claude SIMONEAU

Secrétaire de rédaction :

 Sylvie ARMENTIER

C.P.P.A.P. 0120 S 05458

 VINCENT IMPRIMERIES

 TOURS



A nos **adhérents(es),** A nos **lecteurs(trices),**

Porter nos revendications, vous informer, rompre la solitude et renouer avec la solidarité, tels sont les principaux objectifs de l'Union Fédérale des Retraités Force Ouvrière (UFR-FO).

C'est dans cette optique que nous avons créé la rubrique « **Nos lecteurs nous écrivent** ».

Quels que soient vos questionnements, contactez-nous :

– par courrier : UFR-FO - 46, rue des Petites Écuries - 75010 PARIS,

– par mail : ufr@fo-fonctionnaires.fr

Nous vous répondrons, nous vous aiderons si nécessaire.

Se tenir informés, informer nos amis, c'est soutenir l'action syndicale UFR-FO.

Pour que nous puissions vous contacter, vous informer rapidement, nous avons besoin de vos adresses mail*, numéros de téléphone*. Certains l'ont déjà fait, beaucoup reste à faire.

* La confidentialité de vos coordonnées est garantie

DONNEZ DE LA FORCE À L'UFR-FO, ENVOYEZ VOS MAILS POUR GARDER UN CONTACT RÉGULIER



CALENDRIER DES PERMANENCES AU SIÈGE DE LA FGF-FO

46, rue des Petites-Écuries
75010 PARIS

e-mail : ufr@fo-fonctionnaires.fr

Les permanences 2019 se tiendront

les 1^{er} et 3^e mardi de chaque mois de 10 h à 12 h et de 13 h 30 à 15 h 30

Pour les renseignements téléphoniques ainsi que pour les consultations au siège, vous devez téléphoner aux horaires indiqués ci-dessus.

Tél. : 01.44.83.65.55

Adresse mail : ufr@fo-fonctionnaires.fr

CHANGEMENT D'ADRESSE

Pour répondre rapidement à vos questions ou pour être informé des problèmes d'actualité, donnez-nous votre adresse e-mail.

Merci de signaler sans délai votre changement d'adresse à l'UFR-FO : 46, rue des Petites-Écuries 75010 PARIS pour éviter toute interruption dans la réception de la Nouvelle Tribune et du Lien à l'aide du bulletin ci-joint ou par mail : ufr@fo-fonctionnaires.fr - Tél. 01 44 83 65 55

Nom : Prénom :

Syndicat d'appartenance :

Ancienne adresse :

Nouvelle adresse :

Adresse Mail :

À le 2019

(signature)